

# SYNTHÈSE DES PROGRAMMES MINISTÉRIELS ET MONTRÉALAIS

---

Programmes pertinents dans le cadre de la recherche de financement pour les approches de proximité et les coordinations des concertations locales petite enfance et familles.

Version 3 février 2020

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Constats</b> .....	<b>4</b>
<b>Recommandations générales</b> .....	<b>5</b>
<b>Ministère de la Famille</b> .....	<b>6</b>
Argumentaire .....	6
Des chiffres .....	6
Programme de soutien financier pour favoriser la participation des parents .....	7
Programme de soutien à l'action communautaire auprès des familles .....	7
Plan d'action du ministère de la Famille dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité du territoire 2018-2022 .....	8
<b>Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)</b> .....	<b>9</b>
Argumentaire .....	9
Des chiffres .....	9
L'école, j'y tiens!   Tous ensemble pour la réussite scolaire .....	10
Politique de la réussite éducative (MEES) .....	10
Stratégie relative aux services éducatifs offerts aux enfants de 0 à 8 ans - Stratégie Tout pour nos enfants (MEES) .....	11
<b>Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion</b> .....	<b>13</b>
Argumentaire .....	13
Des chiffres .....	13
Programme Mobilisation-Diversité .....	14
<b>Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)</b> .....	<b>14</b>
Argumentaire .....	14
Des chiffres .....	15
Politique gouvernementale de prévention en santé (MSSS) .....	16
Programme national de santé publique 2015-2025 (MSSS) .....	17
Programme Agir tôt pour la réussite de nos enfants (MSSS) .....	18
<b>Direction régionale de la santé publique de Montréal (DRSP)</b> .....	<b>19</b>
Argumentaire .....	19
Plan d'action régional intégré de santé publique Montréal 2016-2021 (PARI) (DRSP) ...	19
Mesure 3.1 Milieu de vie favorable - Petite enfance (anciennement SIPPE) (DRSP) .....	20

<b>Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH)</b> .....	<b>22</b>
Argumentaire .....	22
Plan gouvernemental de contribution à l’occupation et à la vitalité des territoires 2018-2020 – Montréal (MAMH) .....	22
Fonds d’initiative et de rayonnement de la métropole (MAMH) .....	24
<b>Ville de Montréal</b> .....	<b>26</b>
Argumentaire .....	26
Des chiffres .....	26
Programme Montréal Interculturel .....	27
Plans d’action mis en œuvre par le Service de la diversité et de l’inclusion sociale d’ici 2021 .....	27
Plan d’action Montréal inclusive 2018-2021 .....	27
Politique de l’enfant <i>Naître, grandir, s’épanouir à Montréal : de l’enfance à l’adolescence</i> .....	30
Politique de développement social <i>Montréal de tous les possibles!</i> .....	30
Plan d’action en développement social 2019-2020 intitulé <i>Rassembler Montréal</i> .....	31
Interventions municipales pour les enfants .....	32
<b>Emploi et Développement social Canada</b> .....	<b>33</b>
Financement : Projets de développement social pour les enfants et les familles – Aperçu .....	33

## CONSTATS

- Ce sont les quelques mêmes financements que l'on retrouve d'un ministère à l'autre. Ils s'en partagent la mise en œuvre.
- Un certain nombre de financements sont déjà octroyés à des acteurs ou à des actions précises.
- Trouver un financement d'ensemble pour les coordinations ou pour les approches de proximité est compliqué.

# RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

➔ **Pour la Ville de Montréal, dans un avenir proche, faire des démarches auprès de :**

- Nathalie Goulet (responsable de l'inclusion sociale, des sports et loisirs, de la condition féminine, de l'itinérance ainsi que de la jeunesse),
- Magda Popeanu (responsable de la culture et de la diversité montréalaise),
- la Direction développement social et diversité
  - afin d'inclure les approches de proximité et la coordination des concertations locales en petite enfance au plan d'action intégré 2021 de la Politique de développement social et à la Politique de l'enfant révisée (2021).

➔ **Démarches auprès du ministère de la Famille et du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour intégrer les approches de proximité et les coordinations des concertations locales à la Stratégie 0-8 ans.**

➔ **Démarches auprès de la Fédération québécoise des organismes communautaires familles.**

➔ **Démarches auprès de la Conférence administrative régionale (CAR) pour connaître les possibilités de financement des coordinations des concertations locales en petite enfance.**

➔ **Étudier la faisabilité d'une demande (peut-être fastidieuse) auprès du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole (MAMH).**

➔ **Les principaux leviers d'action sont : la Politique gouvernementale de prévention en santé, la Politique de la réussite éducative, la Stratégie 0-8 ans, le Programme national de santé publique, la Politique de l'enfant de Montréal, le plan d'action intégré 2021 de la Politique de développement social de la Ville de Montréal.**

➔ **Dans les arguments transversaux, miser sur l'expertise des coordinations des concertations locales et des personnes mettant en œuvre les approches de proximité.**

# MINISTÈRE DE LA FAMILLE

## Argumentaire

Argumentaire basé sur le développement global des tout-petits en situation de vulnérabilité, sur l'importance d'agir tôt et de la prévention, sur le besoin de préparer les tout-petits à l'école, mais aussi sur l'importance de créer les conditions pour favoriser l'égalité des chances de tous les enfants.

Le travail de proximité et les coordinations des concertations locales permettent de joindre les enfants les plus isolés et les plus vulnérables, généralement hors réseaux.

## Des chiffres

- 134 098 enfants âgés de 0 à 5 ans, dans la région de Montréal. Ils représentent 6,7 % de la population totale de la région (2016)<sup>1</sup>.
- 17,1 % des enfants montréalais âgés de 0 à 5 ans vivent dans une famille à faible revenu.
- 10 % des enfants à la maternelle n'avaient pas utilisé un service éducatif avant leur entrée à la maternelle en 2017.
- 28,5 % des enfants à la maternelle de Montréal étaient vulnérables dans au moins un domaine de développement en 2017 et 14,4 % des enfants à la maternelle étaient vulnérables dans deux domaines ou plus<sup>2</sup>.
- 34 % des enfants montréalais résidant dans un milieu de vie défavorisé sont vulnérables dans au moins un domaine de développement.
- 60 % de la population de l'agglomération de Montréal est composée d'immigrants de 1<sup>er</sup> ou de 2<sup>e</sup> génération.

1 Sources : Observatoire des tout-petits : Institut de la statistique du Québec et Statistique Canada, Estimations de population, adapté par l'Institut de la statistique du Québec. Données provisoires de 2016 ; Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011, adapté par l'Institut de la statistique du Québec, et Statistique Canada, Fichier sur les familles T1 (FFT1), adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

2 EQDEM 2017.

## Programme de soutien financier pour favoriser la participation des parents

### RECOMMANDATION

Ce programme ne répond pas aux besoins. Il pourrait être intéressant pour des organismes qui se lancent dans une approche de milieu.

### MONTANT

Montant maximal de 20 000 \$.

### DATE D'ÉCHÉANCE

?

### RÉSUMÉ

Limite : financement non récurrent, pour une année seulement, pas pour une action en cours de réalisation.

A déjà financé des intervenants de milieux, en partie.

Pourrait être intéressant pour des organismes qui se lancent dans une approche de milieu.

<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/Famille/aide-partenaires/organismes-communautaires/favoriser-part-parents/Pages/index.aspx>

[Ouvrir la page Web](#)

## Programme de soutien à l'action communautaire auprès des familles

### LIMITE

Ce programme ne s'adresse qu'aux OCF.

### RÉSUMÉ

Pour les OCF, il est possible d'obtenir un financement concernant le fonctionnement global.

<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/Famille/aide-partenaires/organismes-communautaires/action-communautaire/Pages/index.aspx>

[Ouvrir la page Web](#)

# Plan d'action du ministère de la Famille dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité du territoire 2018-2022

## RECOMMANDATION

Ce plan d'action n'injecte pas de nouveau financement, mais reprend des mesures existant déjà dans la Stratégie 0-8 ans, par exemple.

## MONTANT

?

## DATE D'ÉCHÉANCE

2018-2022.

## RÉSUMÉ

Il a pour objectif de proposer des réponses aux priorités exprimées dans chaque région.

### LES PRIORITÉS DE MONTRÉAL :

**Priorité 1** – Instituer le « Réflexe Montréal » dans tous les programmes et politiques du gouvernement du Québec ayant un impact sur la métropole.

**Réponse 3** : Participation du ministère aux travaux des instances de concertation régionale Horizon 0-5, l'instance de concertation régionale en petite enfance de l'île de Montréal ; participation du ministère aux travaux de la Conférence administrative régionale de Montréal (CAR – Montréal).

**Priorité 5** – Contrer la pauvreté et l'exclusion sociale, et assurer la création de logements sociaux qui répondent aux besoins de la métropole.

**Réponse 2** : Soutenir le développement de milieux de vie et d'environnements favorables aux familles : le ministère entend soutenir financièrement différents organismes communautaires (OCF et OC qui offrent des activités de halte-garderie communautaire) afin qu'ils puissent joindre les familles, en particulier les familles immigrantes ou de milieux défavorisés, pour encourager leur participation aux activités et aux services de soutien et d'accompagnement offerts par ces organismes.

**Réponse 5** : Participation du ministère aux travaux des instances de concertation régionale Horizon 0-5, l'instance de concertation régionale en petite enfance de l'île de Montréal.

[https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/famille/publications-adm/strategie/MFA\\_pamf\\_ovt\\_2018-2022.pdf?1544109181](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/famille/publications-adm/strategie/MFA_pamf_ovt_2018-2022.pdf?1544109181)

[Ouvrir la page Web](#) 



# MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (MEES)

## Argumentaire

Argumentaire basé sur le besoin de préparer à l'école les tout-petits en situation de vulnérabilité, sur l'importance de détecter les vulnérabilités le plus tôt possible et sur le développement global. En agissant tôt, les tout-petits sont mieux préparés à l'école. Le travail de proximité permet de joindre les enfants les plus isolés et les plus vulnérables ainsi que leurs parents, généralement hors réseaux.

Prévenir des problèmes qui peuvent compromettre le développement des tout-petits.

Enrayer le décrochage scolaire.

## Des chiffres

- 10 % des enfants à la maternelle n'avaient pas utilisé un service éducatif avant leur entrée à la maternelle en 2017.
- 28,5 % des enfants à la maternelle étaient vulnérables dans au moins un domaine de développement en 2017 et 14,4 % des enfants à la maternelle étaient vulnérables dans deux domaines ou plus<sup>3</sup>.
- 34 % des enfants montréalais résidant dans un milieu défavorisé sont vulnérables dans au moins un domaine de développement.
- 12,2 % des enfants à la maternelle parlent une autre langue que le français ou l'anglais à la maison<sup>4</sup>.

3 EQDEM 2017.

4 EQPPEM 2017, Tableau 3. Distribution des enfants à la maternelle selon la langue parlée le plus souvent à la maison et la région administrative de l'enfant, Québec, 2017.

## L'école, j'y tiens! | Tous ensemble pour la réussite scolaire

### RECOMMANDATION

Voir si la politique sera reconduite, modifiée ou éliminée.

### MONTANT

?

### DATE D'ÉCHÉANCE

Objectif 2020.

### RÉSUMÉ

Dans la lignée de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 soutenue par le Secrétariat à la jeunesse et la Fondation Chagnon.

**Voie 4** – Préparer l'entrée à l'école des enfants de milieux défavorisés ou en difficulté

- Identification précoce, avant même la maternelle.

<http://www.education.gouv.qc.ca/references/tx-solrtyperecherchepublicationtx-solrpublicationnouveaute/resultats-de-la-recherche/detail/article/lecole-jy-tiens-tous-ensemble-pour-la-reussite-scolaire/>

[Ouvrir la page Web](#) 

## Politique de la réussite éducative (MEES)

### RECOMMANDATION

Dans la politique, c'est à la stratégie Tout pour nos enfants qu'il faut sans doute se rattacher pour du financement. En effet, l'atteinte de la cible de 80 % d'enfants qui commencent leur scolarité sans présenter de facteur de vulnérabilité pour leur développement est sous la responsabilité du ministère de la Famille et la stratégie se trouve également dans la Politique gouvernementale de prévention en santé.

### DATE D'ÉCHÉANCE

Les objectifs sont en 2030, à part un en 2025, l'objectif 3, qui est celui de la prévention.

### À RETENIR

Très portée sur l'école et la scolarisation.

**Objectif 2** : L'équité : réduire de moitié les écarts de réussite qui persistent entre certains groupes d'élèves.

**Objectif 3** : La prévention : d’ici 2025, augmenter à 80 % la proportion d’enfants qui commencent leur scolarité sans présenter de facteur de vulnérabilité pour leur développement. L’application du principe d’égalité des chances exige d’adopter des approches et des stratégies préventives auprès de tous les enfants pour qu’ils puissent se développer pleinement et s’intégrer au milieu scolaire dans les meilleures conditions. Tout retard dans le développement de l’enfant lors de son entrée à l’école est susceptible de fragiliser son plaisir d’apprendre et son désir de réussir. L’atteinte de cette cible de 80 % est sous la responsabilité du ministère de la Famille et la stratégie se trouve également dans la Politique gouvernementale de prévention en santé.

**Enjeu 3** – Une adaptation à la diversité des personnes, des besoins et des trajectoires.

Instaurera une table montréalaise en éducation pour adapter aux réalités montréalaises les mesures, plans d’action et stratégies découlant de la politique.

**Enjeu 8** – Un appui concerté de la communauté pour ancrer davantage l’école dans sa communauté ; le gouvernement soutiendra les organismes d’action communautaire famille sur le terrain de l’éducation ainsi que les instances régionales de concertation sur la persévérance scolaire et la réussite éducative du Québec en favorisant leur complémentarité avec le réseau scolaire et celui de la petite enfance.

On énonce le fait que la réussite éducative débute dès le plus jeune âge des enfants, avant leur entrée au préscolaire, et qu’elle se poursuit tout au long de la vie.

<https://securise.education.gouv.qc.ca/politique-de-la-reussite-educative/> 

## Stratégie relative aux services éducatifs offerts aux enfants de 0 à 8 ans - Stratégie Tout pour nos enfants (MEES)

### RECOMMANDATIONS

- Il y a quelques pistes de solutions dans la Stratégie 0-8 ans.
- Trois des objectifs de la Stratégie vont dans le sens des approches de proximité et des concertations locales de partenaires. Cependant, les financements semblent distribués de façon très précise et ciblé.
- Voir si le financement dévolu aux OCF peut être distribué autrement ou si des OCF peuvent devenir des fiducies pour les approches de proximité mises en œuvre grâce au financement d’Avenir d’enfants et au maintien de concertations locales.
- Entreprendre des démarches auprès du ministère de la Famille et du ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur pour voir comment intégrer les approches de proximité et les coordinations de concertations locales au financement existant dans la Stratégie.
- Entreprendre des démarches auprès des OCF pour voir si une collaboration est possible.

## DATE D'ÉCHÉANCE

La Stratégie prévoit qu'en 2022, tous les services éducatifs du Québec offriront des mesures concrètes. Objectifs 2025 et 2030.

## RÉSUMÉ ET MONTANTS

Pièce maîtresse de la Politique de la réussite éducative.

Sur son site Internet, le MFA écrit : « Il faut s'assurer que les tout-petits bénéficient du soutien nécessaire sur tous les plans : physique et moteur, socio-affectif, cognitif et langagier. Il faut intervenir tôt pour déceler leurs facteurs de vulnérabilité et les atténuer, les accompagner dans leurs transitions et leur permettre d'entreprendre leur parcours éducatif du bon pied. »

### **1 - Favoriser l'égalité des chances pour tous les enfants : 1 135 761 000 \$.**

Soutenir financièrement divers organismes pour qu'ils puissent joindre les parents des enfants qui ne fréquentent pas de services éducatifs, en particulier ceux de milieux défavorisés et ceux issus de l'immigration, et leur offrir un service éducatif adéquat. Ce point va dans le sens du travail de proximité.

### **2 - Assurer aux enfants de 0 à 8 ans des transitions harmonieuses entre les milieux éducatifs : 30 340 000 \$.**

Allouer un soutien financier, par appel de projets, aux comités de concertation régionaux de l'Entente MSSS-MEES pour mettre en œuvre des initiatives visant à améliorer les interventions touchant le développement des jeunes.

### **5 - Accompagner les parents et favoriser la mobilisation et la concertation des acteurs : 97 100 000 \$.**

- Les parents, notamment ceux issus de l'immigration et de milieux défavorisés, sont étroitement accompagnés pour soutenir leur participation à la réussite éducative de leur enfant.
- Les organismes communautaires Famille seront davantage en mesure d'accompagner les parents ayant les plus grands besoins de soutien pour assurer le plein développement de leurs enfants.

Une somme de 45 000 000 \$ pour la mobilisation locale et régionale de l'ensemble des acteurs en vue de favoriser le développement des enfants.

Depuis 2009, le gouvernement du Québec et la Fondation Lucie et André Chagnon unissent leurs efforts pour soutenir des initiatives de mobilisation des communautés locales pour le développement des jeunes enfants. Ce partenariat doit toutefois prendre fin en 2020. C'est pourquoi le budget 2018-2019 prévoit 45 000 000 \$ pour assurer ce soutien dans toutes les régions du Québec. Une somme de 15 000 000 \$ par année sera versée à partir de 2020-2021 jusqu'en 2022-2023 (*seulement pour les OCF?*).

<https://securise.education.gouv.qc.ca/politique-de-la-reussite-educative/toutpour-nos-enfants/> 

## CONTACTS

FQOCF : Marie-Eve Brunet Kitchen - Directrice générale - 450 466-2538  
(La FQOCF collabore avec *Avenir d'enfants*, voir avec AE si c'est stratégique).

(MFA : Y avez-vous des contacts? Si oui, communiquez avec ces personnes pour savoir quel serait votre meilleur interlocuteur ; sinon, contactez directement le cabinet ministériel ou la Direction sous-ministérielle des politiques – Familles et enfance, France Dompierre, adj. s.-m. ou la Direction sous-ministérielle des services à la clientèle et des relations avec les partenaires – Familles et enfance ou Direction régionale de Montréal, 600, rue Fullum, 6<sup>e</sup> étage, tél. : 1 855 336-8568.)

Cabinet du Ministre – bureau de Montréal : 514 864-9230 [ministre.famille@mfa.gouv.qc.ca](mailto:ministre.famille@mfa.gouv.qc.ca)

[https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/famille/publications-adm/publications-complementaires/organigramme-MF\\_01.pdf?1572894131](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/famille/publications-adm/publications-complementaires/organigramme-MF_01.pdf?1572894131)

[Ouvrir le document PDF](#) 

(MEES : Y avez-vous des contacts? Si oui, communiquez avec ces personnes pour savoir quel serait votre meilleur interlocuteur ; sinon, contactez directement le cabinet ministériel.)

## MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION

### Argumentaire

On compte beaucoup de jeunes enfants issus de l'immigration récente à Montréal. Cela entraîne des défis linguistiques et culturels, une méconnaissance des réseaux de la part des familles, un risque d'isolement. L'immigration à Montréal est une réalité très spécifique. Les efforts d'intégration doivent concerner les familles avec jeunes enfants qui n'ont pas encore intégré le réseau scolaire ou bien qui ne connaissent pas cet aspect de leur culture d'accueil.

Grâce au travail de proximité, il est possible d'aller à la rencontre des personnes immigrantes isolées. Les coordinations de concertations locales permettent une approche qui répond au plus près des besoins de ces familles.

### Des chiffres

Concernant les enfants qui entrent à la maternelle, 65,1 % parlent le plus souvent au moins le français à la maison, 22,8 % parlent l'anglais avec ou sans autres langues (sauf le français) et 12,2 % parlent une autre langue que le français ou l'anglais à la maison <sup>5</sup>. Dans l'ensemble du Québec, ce sont 85,4 % des enfants qui vivent dans un foyer où le français au moins est parlé. Cette réalité linguistique est particulière à Montréal et a certainement un impact sur les services offerts et la façon de créer des liens avec des familles vulnérables.

5 EQPPEM 2017, Tableau 3. Distribution des enfants à la maternelle selon la langue parlée le plus souvent à la maison et la région administrative de l'enfant, Québec, 2017.

Dans l'agglomération de Montréal, 60 % de la population est composée d'immigrants de 1<sup>re</sup> ou de 2<sup>e</sup> génération. En effet, les immigrants de 1<sup>re</sup> génération, recensés en 2016, comptaient pour 38,0 % de la population totale. Les immigrants de 2<sup>e</sup> génération, soit les personnes nées au Canada dont au moins un des parents est un immigrant, comptaient pour 21,4 % de la population de l'île de Montréal. Ainsi, 59,4 % de l'ensemble des Montréalais ont un lien étroit avec l'immigration. Dans le reste de la RMR, cette proportion s'élève à 26,2 %.

## Programme Mobilisation-Diversité

### RECOMMANDATION

Trop restrictif.

### RÉSUMÉ

Programme annuel pour appuyer les municipalités, les organismes à but non lucratif et les coopératives dans l'édification de collectivités plus accueillantes et inclusives. Ce programme favorise la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.

<http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/partenaires/programmes-integration/mobilisation-diversite/index.html>

[Ouvrir la page Web](#) 

## MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (MSSS)

### Argumentaire

- L'acquisition de saines habitudes de vie dès le plus jeune âge peut diminuer certains facteurs de risque de maladies chroniques comme l'obésité<sup>6</sup>.
- Les approches de proximité et les concertations locales permettent de mener des actions qui favorisent de saines habitudes de vie, une saine alimentation, une bonne santé physique et une bonne santé mentale, particulièrement auprès des familles hors réseaux.
- Préparer les enfants à l'école.
- Détecter les vulnérabilités le plus tôt possible pour influencer positivement le développement global de l'enfant.
- Agir de manière préventive.

6 Liu, Y.H., et Stein, M.T. (2005). Comportement alimentaire des nourrissons et des jeunes enfants et impact sur le développement psychosocial et affectif. Encyclopédie sur le développement des jeunes enfants, San Diego, University of California, p. 7. Boreham, C. et Riddoch, C. (2001). The Physical Activity, Fitness and Health of Children. Journal of Sports Science, 19(12).

- Importance de l'action périnatale, surtout auprès de familles vivant en situation de vulnérabilité. En effet, vivre dans un milieu socioéconomique défavorisé est associé à une fréquence plus élevée de bébés prématurés ou de faible poids à la naissance ainsi qu'à des taux d'allaitement plus faibles.
- Miser sur la prévention et intervenir rapidement sont donc essentiels pour favoriser le bien-être et le développement de l'enfant. C'est pourquoi l'accès aux soins de santé et à des services dans la communauté en temps opportun pour les jeunes enfants est crucial. Un accès inadéquat aux soins de santé est d'ailleurs associé à plus de douleur, de complications et de détresse émotionnelle<sup>7</sup>.
- Les conditions dans lesquelles les tout-petits grandissent peuvent influencer leur santé mentale et avoir des répercussions tout au long de leur vie. Offrons-leur les meilleures conditions possibles pour qu'ils puissent atteindre leur plein potentiel.

## Des chiffres

- 11,8 % des familles montréalaises n'avaient pas de médecin de famille ou de pédiatre pour tous leurs enfants de 5 ans et moins en 2015<sup>8</sup>.
- 6,7 % des naissances étaient prématurées et 5,6 % des bébés qui ont vu le jour en 2013 étaient de faible poids (moins de 2,5 kg ou 5,5 lb)<sup>9</sup>.
- Chez les tout-petits, les troubles mentaux les plus courants sont principalement les problèmes comportementaux et émotionnels. Il est difficile d'estimer le nombre d'enfants qui vivent avec un problème de santé mentale. En effet, les troubles mentaux sont difficiles à détecter chez les tout-petits et peuvent évoluer différemment d'un enfant à l'autre. Les professionnels préfèrent donc être prudents et attendent souvent de voir l'évolution de la situation avant de poser un diagnostic. De plus, très peu de données sont disponibles pour évaluer ce type de trouble chez les tout-petits.
- 12,9 enfants handicapés pour 1 000 enfants : taux d'enfants âgés de 0 à 5 ans reconnus handicapés en 2015<sup>10</sup>.
- 39 % des femmes enceintes n'ont pas eu accès à un suivi de grossesse dès le 1<sup>er</sup> trimestre.
- 10 % des enfants à la maternelle n'avaient pas utilisé un service éducatif avant leur entrée à la maternelle en 2017.
- 16,2 % des enfants à la maternelle ont un état de santé mauvais, passable ou bon.

7 Aizer, A. et Currie, J. (2014). The Intergenerational Transmission of Inequality: Maternal Disadvantage and Health at Birth. *Science*, 344(6186), 856-861. Globerman, Steven (2013). Reducing Wait Times for Health Care: What Canada Can Learn from Theory and International Experience. Fraser Institute. Institut canadien d'information sur la santé (2012). Les soins de santé au Canada 2012 : regard sur les temps d'attente. Ottawa, ON : ICIS. Maharaj, V., Rahman, F. et al. (2014). Tackling Child Health Inequalities Due to Deprivation: Using Health Equity Audit to Improve and Monitor Access to a Community Paediatric Service. *Child Care Health Dev*, 40(2), 223-230. National Child and Youth Health Coalition (2006). Children Wait Too. National Paediatric Surgical Wait Times Strategy. Final Report.

8 OTP – Portrait des tout-petits – données montréalaises.

9 OTP – Portrait des tout-petits – données montréalaises.

10 OTP – Portrait des tout-petits – données montréalaises.

# Politique gouvernementale de prévention en santé (MSSS)

## RECOMMANDATION

Cible 1 : 80 % d'enfants qui commencent leur scolarité sans présenter de facteur de vulnérabilité pour leur développement : l'atteinte de cette cible de 80 % est sous la responsabilité du ministère de la Famille, et cela est également mentionné dans la Politique de la réussite éducative.

## MONTANT

?

## DATE D'ÉCHÉANCE

2025.

## RÉSUMÉ

Politique axée sur la prévention : que chaque personne ait la capacité et les conditions pour réaliser son plein potentiel et participer au développement durable de la société.

## LA FINALITÉ

- Agir sur un ensemble de facteurs en vue d'améliorer l'état de santé et la qualité de vie de la population du Québec, et de réduire les inégalités sociales de santé.

## DES ENJEUX TRANSVERSAUX

- Les changements sociodémographiques, y compris les défis que posent le vieillissement de la population, l'immigration et les nouvelles réalités familiales.

## DES PRINCIPES DIRECTEURS

- La prise en compte du caractère indissociable des dimensions sociale, économique et environnementale, en respect des principes de développement durable.
- Une action adaptée aux contextes et aux besoins des différents groupes de la population.
- Des partenaires en prévention qui travaillent en cohérence et en synergie au sein du gouvernement et avec des acteurs provenant de divers secteurs d'activité.

## CIBLE 1

- Augmenter à 80 % la proportion d'enfants qui commencent leur scolarité sans présenter de facteur de vulnérabilité pour leur développement.

**Orientation 1 :** Le développement des capacités des personnes dès leur plus jeune âge.

**Objectif 1 :** Soutenir et améliorer le développement global des enfants.

1.1 Favoriser l'accès à des services éducatifs à l'enfance aux familles défavorisées sur le plan socioéconomique.

1.3 Offrir un programme de soutien aux pratiques parentales adaptées aux besoins des différents groupes de population.



**Orientation 2 :** L'aménagement de communautés et de territoires sains et sécuritaires

**Objectif 1 :** Améliorer la qualité de vie dans les communautés.

2.2 Favoriser les actions du milieu visant à maintenir et à améliorer la qualité de vie dans les quartiers et les communautés.

**Orientation 4 :** Le renforcement des actions de prévention dans le système de santé et de services sociaux.

**Objectif 3 :** Rehausser les capacités professionnelles et organisationnelles au regard de la détection précoce des problèmes et de l'intervention en temps opportun.

4.5 Mettre en place une stratégie de soutien à la prévention clinique comprenant un ensemble de mesures visant à outiller les professionnels de la santé et des services sociaux dans leurs pratiques.

4.6 Renforcer la détection et l'intervention précoces visant les enfants et les jeunes vulnérables.

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001753/>

<https://www.msss.gouv.qc.ca/ministere/politique-prevention-sante/>

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2019/19-297-07W.pdf>

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2016/16-297-08W.pdf>

## Programme national de santé publique 2015-2025 (MSSS)

### DATE D'ÉCHÉANCE

2015-2025.

### RÉSUMÉ

Orientations ministérielles : les services de santé publique en matière de développement des enfants et des jeunes s'inscrivent dans une perspective d'intervention concertée et systémique. Ils constituent un ensemble cohérent d'actions ciblant la santé physique et mentale, ainsi que les compétences des enfants, des jeunes, des familles et du réseau social.

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001565/>

## Programme Agir tôt pour la réussite de nos enfants (MSSS)

### LIMITES

- Mesures de détection et de prise en charge précoces des retards de développement chez les enfants.
- Il ne s'agit pas d'un programme préventif basé sur l'action concertée.

### RECOMMANDATION

Comment sera faite la promotion du programme et comment seront remplis les formulaires? Il faut veiller à ne pas isoler une population déjà en situation de vulnérabilité. Les travailleurs de proximité pourraient avoir un rôle à jouer (attention, ne pas instrumentaliser), amener les familles à compléter les formulaires.

### MONTANT

?

### DATE D'ÉCHÉANCE

?

### RÉSUMÉ

#### Objectifs du programme Agir tôt :

- Améliorer la détection et la prise en charge précoces des retards de développement chez les enfants, avant leur entrée à la maternelle.
- Identifier le plus tôt possible les difficultés chez l'enfant, évaluer son profil de développement, l'orienter vers le bon service et, enfin, lui offrir le soutien dont lui et sa famille ont besoin.
- Déployer, à l'échelle du Québec, une plateforme informatique à laquelle la population aura accès graduellement au cours de l'automne 2019 et qui regroupe des questionnaires de dépistage sur le développement de l'enfant 0-5 ans. À partir des réponses à des questionnaires, l'enfant pourra être orienté plus rapidement vers les services appropriés et être rencontré par une équipe multidisciplinaire le plus tôt possible.

*« C'est plus d'un enfant sur quatre qui arrive à la maternelle avec un retard de développement. Si l'on n'arrive pas à agir tôt pour les aider, ils risquent d'être pénalisés par ce mauvais départ toute leur vie. En fin de compte, c'est tout le Québec qui en paie le prix. Le programme qu'on annonce aujourd'hui vise à éviter cela. Je me suis lancé en politique pour aider nos enfants à réussir et à aller au bout de leur potentiel. Je suis donc très content de dire qu'avec ce programme, on va pouvoir dépister les retards de développement et accompagner nos enfants beaucoup plus tôt. »*

- Lionel Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux

\*Sans nier les bénéfices du programme Agir tôt, il est important de se questionner sur la façon dont sera faite la promotion du programme et sur la façon dont seront remplis les formulaires. Il faut veiller à ne pas isoler une population déjà vulnérable. Par exemple, les familles issues de l'immigration récente ou moins récente pourraient avoir du mal à compléter les formulaires, parce qu'elles n'en connaissent pas l'existence ou pour des questions linguistiques ou culturelles (référents différents). Les travailleurs de proximité pourraient avoir un rôle à jouer (attention, ne pas instrumentaliser), amener les familles à compléter les formulaires.\*

## DIRECTION RÉGIONALE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DE MONTRÉAL (DRSP)

### Argumentaire

Les coordinations des concertations locales petite enfance et famille permettent de mener des actions au plus près des besoins de la population locale.

Les expertises et les liens développés par les coordinations et les personnes mettant en oeuvre les approches de proximité sont précieux et le fruit d'un long travail.

### Plan d'action régional intégré de santé publique Montréal 2016-2021 (PARI) (DRSP)

#### RECOMMANDATION

Vérifier si les coordinations de concertations locales petite enfance et famille pourraient être intégrées à la politique de développement des communautés des CIUSSS. Cependant, cela implique des démarches auprès de chacun des cinq CIUSSS de l'île de Montréal.

#### LIMITE

La DRSP a d'autres tables locales avec lesquelles elle peut interagir.

#### DATE D'ÉCHÉANCE

2016-2021.

#### RÉSUMÉ

Dispositif prévu par la Loi sur la santé publique pour définir l'offre du programme-service santé publique, en conformité avec le Programme national de santé publique (PNSP) 2012-2015 et les cinq plans d'action tripartites qui en découlent.

#### **Pouvoir d'agir des communautés locales :**

- Citoyens et organismes communautaires et municipaux en santé, éducation, emploi, au privé d'un même territoire.
- 30 tables de quartier et instances de concertation thématiques.
- Le réseau de santé publique vise à renforcer la capacité à analyser les enjeux, à définir et à prioriser des solutions et à les mettre en œuvre afin qu'elles aient encore plus d'impact sur les déterminants de la santé.

#### **« Pour renforcer la capacité des communautés à prioriser leurs besoins et les solutions qui y répondent le mieux, le réseau de santé publique :**

- soutient les instances de concertation locales dans le processus d'analyse des données, des enjeux et des problématiques de la communauté ;
- organise des événements de partage des connaissances pour les projets prometteurs ;
- accompagne les communautés dans le choix des interventions et projets à mettre en œuvre.

#### **Pour renforcer la capacité des communautés à agir pour atteindre leurs objectifs, le réseau de santé publique :**

- en partenariat avec la Ville de Montréal et Centraide du Grand Montréal, finance les tables de quartier dans le cadre de l'Initiative de soutien au développement social ;
- finance des activités de concertation locales et des projets collectifs (Accès aux aliments santé, Quartier 21, Milieux de vie favorables – Jeunesse et SIPPE – Soutien à la création d'environnements favorables) ;
- soutient la mise en œuvre et l'évaluation des projets et activités des communautés ;
- soutient les décideurs des CIUSSS relativement à l'implantation d'une politique de développement des communautés. »

[https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/fichiers/professionnels/DRSP/Directeur/PARI-2016-2021/PARI-SP\\_2016-2021.pdf](https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/fichiers/professionnels/DRSP/Directeur/PARI-2016-2021/PARI-SP_2016-2021.pdf)

[Ouvrir le document PDF](#)

## **Mesure 3.1 Milieu de vie favorable - Petite enfance (anciennement SIPPE) (DRSP)**

### **RECOMMANDATION**

Cette mesure offre un soutien financier, par quartier, à des instances de concertation ciblant les enfants et les familles pour la mise en œuvre de projets qui leur sont destinés.

### **LIMITE**

Mesure de financement non récurrente pour des activités spécifiques.

## MONTANT

Enveloppe de 4 200 000 \$ par an, qui est distribuée par territoire.

## DATE D'ÉCHÉANCE

Entre en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2020.

## RÉSUMÉ

En 2019, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a changé les orientations nationales du programme SIPPE et a décidé que le volet Soutien à la création d'environnements favorables (SCEF) ne serait plus une composante spécifique des SIPPE. Cependant, la DRSP a conservé son budget dédié à la mesure 3.1 et a choisi de continuer à financer les instances de concertation locales et les organismes communautaires qui œuvrent en petite enfance. Pour éviter toute confusion et pour s'harmoniser avec la mesure 4.2, la mesure 3.1 a été renommée Milieux de vie favorables – Petite enfance (MVF-PE).

Cette mesure contribue à façonner des milieux de vie favorables à la santé, au bien-être et au développement optimal des enfants montréalais. Elle vise également à rejoindre les enfants et les familles vivant en contexte de vulnérabilité dans le but de contribuer à atténuer les inégalités sociales de santé, objectif qui traverse le PARI.

Ces projets, qui s'inscrivent dans une perspective de prévention et de promotion de la santé, agissent sur des déterminants sociaux de la santé tels que la cohésion sociale et la valorisation de l'éducation.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2017, la DRSP a la responsabilité de définir les orientations régionales pour la mesure 3.1 et les activités qui en découlent, ainsi que les balises pour l'allocation des fonds, et ce, en collaboration avec les CIUSSS et les partenaires communautaires concernés.

Les tables locales identifient des projets prioritaires en lien avec les milieux et le territoire qui seraient les plus bénéfiques pour répondre aux besoins des populations locales. La DRSP encourage la mise en place de projets développés, réalisés, bonifiés et/ou suivis en partenariat.

\*Dans l'optique de soutenir le développement des communautés et le pouvoir d'agir des communautés locales, le financement qui provient de la mesure MVF-PE est octroyé par quartier à une instance de concertation locale afin de soutenir des projets faisant partie d'un plan d'action intersectoriel répondant aux besoins prioritaires des enfants et de leurs parents. À cet égard, la DRSP propose cinq étapes essentielles d'une démarche de planification concertée : 1. La mobilisation des partenaires ; 2. L'analyse du milieu et des besoins des enfants et de leur famille ; 3. L'élaboration du plan d'action ; 4. Le choix des actions ; 5. La mise en œuvre du plan d'action et le suivi des actions.\*

[https://www.ltqhm.org/images/Cadre\\_3.1\\_-\\_MVF-PE\\_-\\_oct.\\_2019\\_FINAL.pdf](https://www.ltqhm.org/images/Cadre_3.1_-_MVF-PE_-_oct._2019_FINAL.pdf) 

# MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH)

## Argumentaire

Les concertations locales petite enfance et famille jouent un rôle important dans le développement de la métropole. En effet, elles favorisent l'intégration des nouveaux arrivants, mais aussi des familles hors réseaux. Elles permettent la mise en oeuvre d'actions adaptées aux réalités très locales. Elles réunissent des acteurs de différents secteurs, enrichissant la mise en oeuvre de ces actions.

## Plan gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires 2018-2020 – Montréal (MAMH)

### RECOMMANDATIONS

- Démarche auprès de la Conférence administrative régionale (CAR) pour connaître les possibilités de financement des coordinations des concertations locales en petite enfance. Voir comment s'inscrire dans le prochain plan gouvernemental.
- Inscrire la concertation en petite enfance dans le prochain plan.

### LIMITES

- Chaque ministère concerné est responsable de la mise en oeuvre des actions inscrites dans le plan.
- Il n'y a pas de nouvelles mesures, ni de nouveau financement. Ce plan reprend des mesures déjà existantes dans d'autres programmes ou plans d'action. Cependant, il ne faut pas négliger la CAR.

### DATE D'ÉCHÉANCE

2018-2020

### RÉSUMÉ

Ce plan gouvernemental concerne plusieurs ministères et organismes. Chacun est responsable de la mise en oeuvre des actions inscrites dans le plan. Le travail de suivi relatif à la mise en oeuvre du plan est fait par la Conférence administrative régionale (CAR) auprès des élus de la région.

La CAR est présidée par la sous-ministre adjointe à la métropole du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, et a pour mandat de favoriser la concertation

entre les ministères et organismes du gouvernement, ainsi que la cohérence de leur action à l'échelle de la région, particulièrement en matière d'occupation et de vitalité des territoires.

La CAR pourra déterminer, en collaboration avec les élus de la région, des actions complémentaires à celles prévues au présent plan. Il revient à chaque CAR de fixer un mécanisme par lequel cette collaboration sera établie. La CAR constitue donc, plus que jamais, un moyen stratégique de mobilisation et de collaboration de l'appareil gouvernemental en région.

### **Ministère de la Famille**

Des réponses particulières aux priorités de la région de Montréal :

#### **Priorité 1**

Afin d'instituer le « Réflexe Montréal » dans tous les programmes et politiques du gouvernement du Québec qui ont un impact sur la métropole, le ministère vise :

- la réduction des obstacles à la concrétisation des projets jugés prioritaires pour la région ;
- la réduction des obstacles à la concrétisation des projets dans des quartiers défavorisés ;
- la poursuite de sa participation aux travaux des instances de concertation régionales (Horizon 0-5, CAR et Comités consultatifs sur l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance de Montréal).

#### **Priorité 5**

Pour contrer la pauvreté et l'exclusion sociale, et assurer la création de logements sociaux qui répondent aux besoins de la métropole, le ministère entend :

- favoriser la réussite éducative par la mise en œuvre de la Stratégie relative aux services éducatifs offerts aux enfants de 0 à 8 ans ainsi que par un ensemble de mesures pour soutenir et assurer, notamment par l'encadrement législatif et réglementaire, la qualité des mesures de soutien financier et la publication de documents et d'outils qui appuient les interventions dans les services de garde ;
- favoriser le développement de milieux de vie et d'environnements favorables aux familles par le soutien financier de différents organismes communautaires (OCF et OC qui offrent des activités de halte-garderie communautaires) ;
- poursuivre sa participation aux travaux des instances de concertation régionales (Horizon 0-5).

### **Ministère de la Santé et des Services sociaux**

- Soutenir la Direction régionale de santé publique (DRSP) de Montréal dans ses actions intersectorielles visant à créer et à maintenir des environnements favorables au développement de communautés saines et sécuritaires. La Direction soutient financièrement plusieurs concertations et participe activement au Forum régional sur le développement social de l'île de Montréal, au Comité de pilotage de l'initiative montréalaise de soutien au développement social local coordonné par la Ville de Montréal, au Comité de pilotage de Projet Impact collectif (PIC), coordonné par Centraide du Grand Montréal, ainsi qu'au Conseil des politiques alimentaires. La DRSP a aussi développé une expertise de pointe en matière d'inégalités sociales

de santé et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, une des priorités de la région dans le cadre de la Stratégie OVT.

## Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

### Priorité 5

Le MAMOT soutient financièrement, depuis plusieurs années, des approches territoriales pour lutter contre la concentration de pauvreté dans certains quartiers de Montréal. Le ministère a réservé en outre un montant annuel de 250 000 \$ en 2018-2019 et en 2019-2020 dans le cadre du FIRM afin d'appuyer des projets intégrés au Plan d'action collectif de Montréal-Nord – Priorité jeunesse 2017-2027 pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale des jeunes. Un comité interministériel a été mis sur pied par le Secrétariat à la région métropolitaine à l'automne 2016 afin de coordonner l'action gouvernementale en appui à ce plan.

Le MAMOT est donc en mesure de poursuivre le financement d'initiatives ou stratégies visant à lutter contre l'exclusion sociale dans le cadre du FIRM. Il s'est engagé, dans le cadre de la Politique gouvernementale de prévention en santé, à adapter les outils visant à favoriser les actions du milieu. Le MAMOT souhaite simplifier et mieux coordonner les interventions et les communications gouvernementales auprès des municipalités en matière de développement des communautés et des territoires, particulièrement au regard de l'accès à un mode de vie physiquement actif, à une alimentation de qualité et à des environnements naturels et bâtis sécuritaires et conviviaux .

[https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/occupation\\_territoire/plan\\_contribution\\_ovt\\_montreal.pdf](https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/occupation_territoire/plan_contribution_ovt_montreal.pdf)

[Ouvrir le document PDF](#) 

## Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole (MAMH)

### RECOMMANDATIONS

- Il y a peut-être là une avenue possible. Cependant, cela pourrait être fastidieux.
- Est-ce que le ministère de la Famille soutiendrait une initiative visant à maintenir des coordinations locales ou des approches de proximité famille et petite enfance?



## LIMITES

- Quelle forme prendrait la proposition?
- Le projet doit d'abord être soumis pour financement aux ministères ou organismes sectoriels concernés lorsqu'un programme d'aide est disponible avant d'être soumis au Fonds.
- Il faut s'assurer que le projet s'inscrit dans une démarche de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale sur le territoire métropolitain, notamment par le biais de démarches de revitalisation urbaine intégrée.
- Bien évaluer le travail qu'exigerait la demande car le lien n'est pas immédiat.

## MONTANT

L'aide financière annuelle provenant du Fonds est limitée à 500 000 \$ par projet.

- Elle ne peut excéder 50 % des dépenses admissibles du projet s'il s'agit d'un organisme admissible autre qu'une compagnie privée à but lucratif et 20 % des dépenses admissibles s'il s'agit d'une compagnie privée à but lucratif.
- Le cumul des aides publiques ne peut excéder 70 % du coût total du projet s'il s'agit d'un organisme admissible autre qu'une compagnie privée à but lucratif. Les aides publiques comprennent l'aide consentie par le gouvernement du Canada, l'aide consentie par le gouvernement du Québec et l'aide consentie par les organismes municipaux

## DATE D'ÉCHÉANCE

La durée de l'aide financière accordée pour un même projet ne peut dépasser trois ans. La durée liée à l'aide financière accordée à un organisme pour le développement du projet (études, plans d'affaires) peut s'ajouter à cette période. Un projet peut être admissible à un renouvellement de l'aide financière après trois ans dans les cas où il s'inscrit dans une démarche de revitalisation urbaine intégrée.

## DATE LIMITE POUR UNE DEMANDE

Pour un projet débutant au printemps ou à l'été 2020, du 1<sup>er</sup> mai au 31 août 2020, la date limite de dépôt est le 17 février 2020.

## RÉSUMÉ

Le Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole, administré par le Secrétariat à la région métropolitaine, est l'un des principaux leviers dont dispose la ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal pour stimuler l'activité économique, culturelle et sociale de la région métropolitaine. Depuis sa création, ce fonds a soutenu plus de 2000 projets représentant des investissements globaux de 2,5 G\$. Plusieurs de ces projets contribuent aujourd'hui à la compétitivité de la métropole et à son rayonnement national et international.

Le Fonds vise à favoriser le développement de la métropole sur les plans économique, culturel et social, et son rayonnement à l'échelle canadienne ou internationale. Il a pour objectifs notamment de soutenir l'amélioration des conditions et du cadre de vie des citoyens ainsi que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale sur le territoire métropolitain, par le biais de démarches de revitalisation urbaine intégrée.

<https://www.mamh.gouv.qc.ca/secretariat-a-la-region-metropolitaine/aide-financiere/fonds-dinitiative-et-de-rayonnement-de-la-metropole/>

[Ouvrir la page Web](#)

# VILLE DE MONTRÉAL

## Argumentaire

Les enfants sont l'avenir de Montréal et doivent pouvoir développer leur plein potentiel.

Pour assurer l'égalité des chances ainsi que le bien-être des familles et des enfants, il faut créer des environnements favorables, offrir les conditions nécessaires au bien-être de tous les enfants montréalais, quel que soit leur milieu (familial, social économique), par des interventions cohérentes et dans le respect de leurs droits fondamentaux.

Il faut permettre aux tout-petits de naître et de grandir dans des familles ayant les ressources nécessaires pour les accueillir et en prendre soin<sup>11</sup>.

Le travail de proximité permet d'offrir des réponses flexibles, à l'échelle des quartiers, et vise l'inclusion de tous les enfants.

## Des chiffres

- 134 098 enfants âgés de 0 à 5 ans vivent dans la région de Montréal. Ils représentent 6,7 % de la population totale de la région (2016)<sup>12</sup>.
- 23 026 nouveau-nés en 2016<sup>13</sup>.
- 22 340 enfants de 0 à 5 ans vivent dans une famille à faible revenu, soit 17,1 %<sup>14</sup>.
- 60 % de la population de l'agglomération de Montréal est composée d'immigrants de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> générations.
- 34 % des enfants montréalais à la maternelle résidant dans un milieu de vie défavorisé sont vulnérables dans au moins un domaine de développement.

11 Politique de l'enfant de la Ville de Montréal.

12 Observatoire des tout-petits (OTP) : Institut de la statistique du Québec et Statistique Canada, Estimations de population, adapté par l'Institut de la statistique du Québec. Données provisoires de 2016 ; Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011, adapté par l'Institut de la statistique du Québec et Statistique Canada, Fichier sur les familles T1 (FFT1), adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

13 Observatoire des tout-petits, Le portrait des tout-petits québécois – Montréal, 2017.

14 Fondé sur les seuils de faible revenu après impôt (SFR-Apl).

## Programme Montréal Interculturel

### RECOMMANDATION

Ce programme ne répond pas au besoin, car il s'agit essentiellement de nouveaux projets, et le montant maximal est de 20 000 \$.

### RÉSUMÉ

Sur une base annuelle, il a été mis en oeuvre par le BINAM. Aucun échéancier n'a été établi pour les demandes de 2020.

[http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=8258\\_94855757&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8258_94855757&_dad=portal&_schema=PORTAL)

## Plans d'action mis en œuvre par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale d'ici 2021

Parce que la rue a différents visages 2018-2020	Montréal, métropole à l'image des personnes âgées 2018-2020	Montréal inclusive 2018-2021	Rassembler Montréal 2019-2020
Plan d'action visant à répondre aux besoins fondamentaux des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.	Plan d'action visant à répondre aux défis et aux besoins de la population âgée montréalaise.	Plan d'action visant l'intégration des nouveaux arrivants.	Plan d'action en développement social répondant à différents enjeux sociaux présents à Montréal.

## Plan d'action Montréal inclusive 2018-2021

### RECOMMANDATIONS

- Démarches pour vérifier si le soutien financier de 3,9 M\$ accordé à des projets structurants locaux et à des services mutualisés dans les TIP pourrait être attribué aux approches de proximité ou aux coordinations des concertations.
- Dans le cadre de la stratégie Soutenir financièrement les projets des organismes communautaires montréalais (3,75M\$), voir s'il serait possible de soutenir des initiatives déjà existantes et qui ont fait leurs preuves.

### DATE D'ÉCHÉANCE

2021.

## MONTANT

On parle de 3,9 M\$. Ce financement valorise les dynamiques et les actions porteuses, et facilite le développement de projets structurants dans les six territoires TIP.

## RÉSUMÉ

Mis en œuvre par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM), ce plan d'action a une durée de trois ans.

Parmi les axes développés, il est question d'améliorer les services et leur accessibilité, mais il faut vérifier s'il est question de joindre les personnes immigrantes.

Le statut de métropole accorde à la Ville une autonomie et des moyens accrus, confirmant son rôle d'acteur clé dans l'édification de collectivités plus inclusives. La Ville de Montréal, en collaboration avec les arrondissements et les organismes communautaires, mettra en place des services et des projets mutualisés dans les six territoires d'inclusion prioritaire et partout sur l'île.

### **Axe 2 : Faire de Montréal une ville accueillante et intégrante.**

Cet axe s'adresse à l'écosystème d'acteurs qui œuvrent à l'accueil et à l'intégration des nouveaux arrivants, dont les organisations locales, régionales et institutionnelles. Les initiatives proposées visent à accélérer le processus d'intégration des nouveaux arrivants grâce à une offre de services cohésive et accessible, en étroite collaboration avec les nombreux organismes communautaires.

#### **Stratégie**

*Donner une impulsion et structurer l'action locale par le développement de six (6) territoires d'inclusion prioritaires (TIP), dans lesquels résident 62 % des nouveaux arrivants à Montréal.*

- TIP retenus pour 2018-2021 :
  1. Ahuntsic-Cartierville
  2. Saint-Laurent/Pierrefonds-Roxboro
  3. Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce
  4. Saint-Léonard/Anjou
  5. Montréal-Nord
  6. Villeray-Saint-Michel- Parc-Extension
- 6 conseillers en partenariat territorial
- Collecte de données et cartographie. Les conseillers identifient les liens de collaboration et de référencement entre les organismes et sont à même de faire état du continuum de services. Ils développent des stratégies pour répondre aux besoins des nouveaux arrivants de manière transversale en bonifiant l'action locale et en sensibilisant les services centraux de la Ville.
- Soutien financier de 3,9 M\$ pour des projets structurants locaux et des services mutualisés dans les TIP. Ce financement valorise les dynamiques et les actions

porteuses, et facilite le développement de projets structurants dans les six territoires.

- Stratégie *Centraliser et organiser l'information pertinente pour les nouveaux arrivants et les acteurs montréalais qui œuvrent à leur accueil et à leur intégration* :
  - Poursuite du développement de la solution numérique « Montréal Nouveau Départ ».
  - Ce volet n'inclut pas les personnes moins facilement joignables.
  - Calendrier : Automne 2020.
- Stratégie incluse dans l'Axe 4 : Ville responsable et engagée : *Permettre de desservir les personnes sans statut ou à statut précaire d'immigration et de mieux les accompagner en adaptant les pratiques.*
- Financement de projets : Un soutien financier permettant à des organisations montréalaises de répondre à des besoins non comblés des clientèles à statut précaire d'immigration ou sans statut.
  - Ne concerne pas toutes les concertations.

### **Axe 3 : Faire de Montréal une ville inclusive.**

Cet axe s'adresse à la société d'accueil montréalaise — les travailleurs, les employeurs et, plus globalement, la société civile — et met l'accent sur l'importance de développer les compétences d'inclusion des Montréalaises et des Montréalais pour relever notre performance d'intégration, notamment en emploi.

#### **Stratégie**

*Soutenir financièrement les projets des organismes communautaires montréalais.*

#### **Programme « Montréal inclusive » de 3,75 M\$ destiné aux organismes communautaires montréalais.**

- Limite : n'est pas applicable pour le travail de proximité développé avec le financement AE.
- Fermeture de l'appel de projets : 11 octobre 2018 - Les projets/éléments non admissibles sont : les projets lancés avant le dépôt du projet à la Ville ; les projets s'adressant aux individus ayant un statut d'immigration précaire ou sans statut ; les projets qui seront exclusivement réalisés sur les territoires d'inclusion prioritaires (TIP)

[http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/d\\_social\\_fr/media/documents/a120223b-01\\_binam\\_planaction\\_web\\_rev.pdf](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/d_social_fr/media/documents/a120223b-01_binam_planaction_web_rev.pdf)

[Ouvrir le document PDF](#)

## Politique de l'enfant *Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence*

### RECOMMANDATIONS

- 2019-2020 : faire des démarches pour intégrer les coordinations des concertations locales ainsi que le travail de proximité dans la politique réactualisée.
- Est-il possible de les intégrer au prochain plan d'action?

### MONTANT

25 M\$. Cette politique est dotée d'un budget annuel de 5 000 000 \$.

### DATE D'ÉCHÉANCE

2016-2021? Il resterait donc 2 ans.

### RÉSUMÉ

Il s'agit d'une politique actualisée tous les cinq ans et qui relève de la Direction du développement social et de la diversité.

Cette politique vise à :

- contribuer à la création d'environnements favorables au développement global de tous les enfants montréalais ;
- permettre aux tout-petits de naître et de grandir dans des familles outillées pour les accueillir et en prendre soin ;
- offrir un continuum de services qui répond aux différents besoins des enfants, notamment en favorisant la découverte, l'apprentissage et l'épanouissement ;
- soutenir les actions qui guident les enfants dans leur parcours éducatif vers l'autonomie.

[http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/d\\_social\\_fr/media/documents/politique\\_enfant\\_version\\_integrale.pdf](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/d_social_fr/media/documents/politique_enfant_version_integrale.pdf)

[Ouvrir le document PDF](#)

## Politique de développement social *Montréal de tous les possibles!*

### MONTANT

?

### DATE D'ÉCHÉANCE

?

### RÉSUMÉ

Adoptée en juin 2017 par le conseil municipal, cette politique de nature transversale a pour objet principal de mobiliser les services municipaux, les arrondissements et les villes liées

de l'agglomération autour du bien-être et de la qualité de vie des citoyens et citoyennes à l'échelle des quartiers et de l'ensemble du territoire montréalais.

Voici quelques pistes de 3 des quatre axes d'intervention et leurs orientations :

### 1 - Aménager une ville et des quartiers à échelle humaine

- **Éducation** : Contribuer aux actions des réseaux de l'éducation et de la santé.

### 2 - Favoriser la cohésion sociale et le vivre-ensemble

- **Intégration** : Favoriser l'intégration sociale et économique des nouveaux arrivants ; Collaborer avec les réseaux de partenaires et les autres gouvernements, et agir en subsidiarité, pour répondre aux diverses réalités.
- **Lutte contre la pauvreté** : Élaborer et mettre en œuvre des stratégies de lutte contre la pauvreté dans les quartiers, incluant l'itinérance.

### 3 - S'engager dans un partenariat social et économique

- **Partenariats communautaires** : Reconnaître l'apport des organismes communautaires ; Actualiser les mécanismes de collaboration.
- **Partenariats interréseaux** : Soutenir la collaboration entre les réseaux de partenaires communautaires, institutionnels et privés.

[http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=8258,142580108&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8258,142580108&_dad=portal&_schema=PORTAL) 

[http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/d\\_social\\_fr/media/documents/politique\\_de\\_developpement\\_social\\_lr.pdf](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/d_social_fr/media/documents/politique_de_developpement_social_lr.pdf)

[Ouvrir le document PDF](#) 

## Plan d'action en développement social 2019-2020 intitulé *Rassembler Montréal*

### MONTANT

?

### DATE D'ÉCHÉANCE

2020

### RECOMMANDATIONS

- Faire des représentations auprès des conseillères responsables à la Ville de Montréal pour s'inscrire dans le plan d'action intégré 2021 de la politique de développement social.
- Au niveau des arrondissements, démarches pour s'intégrer au plan d'action local en développement social (2020).

## RÉSUMÉ DU PLAN D'ACTION

Issu de la politique de développement social, ce premier plan d'action en développement social propose 24 actions à réaliser d'ici 2020 pour répondre à différents enjeux sociaux. Il s'inscrit dans des travaux qui mèneront à un plan d'action intégré en 2021 qui rassemblera tous les domaines d'interventions en matière de développement social. Ainsi, en 2021, le plan d'action comprendra tous les domaines d'intervention en développement social de la Ville.

La Ville tient à souligner par ce plan l'apport incontournable des organismes communautaires en matière de développement social.

Les principes du plan d'action : l'inclusion de toutes et de tous ; la flexibilité des approches et des moyens ; l'accessibilité, la prise en compte des besoins ; le soutien accru aux personnes et aux communautés vulnérables.

Dans le cadre de l'action locale en développement social, les arrondissements sont invités à élaborer des plans d'action afin d'adapter les interventions de la Ville aux enjeux locaux. En 2020, au moins 15 arrondissements auront adopté un plan d'action local en développement social, confirmant ainsi la volonté de la Ville d'ancrer son intervention dans les milieux de vie.

Dans le cadre de l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS), le plan d'action en développement social intègre un volet de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

## ÉLUES RESPONSABLES

Nathalie Goulet : responsable de l'inclusion sociale, des sports et loisirs, de la condition féminine, de l'itinérance ainsi que de la jeunesse – Conseillère Ahuntsic

<https://beta.montreal.ca/elus/nathalie-goulet> 

Magda Popeanu : responsable de la culture et de la diversité montréalaise – Conseillère Côte-des-Neiges

<https://beta.montreal.ca/elus/magda-popeanu> 

[http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/D\\_SOCIAL\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/23937\\_PLAN\\_D'ACTION\\_DEVSOCIAL\\_2019-20\\_WEB.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/D_SOCIAL_FR/MEDIA/DOCUMENTS/23937_PLAN_D'ACTION_DEVSOCIAL_2019-20_WEB.PDF)

[Ouvrir le document PDF](#) 

## Interventions municipales pour les enfants

### RÉSUMÉ

Les interventions municipales pour les enfants s'appuient sur le document Rassembler Montréal : Plan d'action en développement social 2019-2020 qui est le fruit d'une démarche de concertation entre les différents services de la Ville de Montréal, les arrondissements et les partenaires du milieu qui œuvrent auprès des enfants et des familles. Il a été rédigé en tenant compte des



besoins des enfants, des préoccupations des divers acteurs du milieu, des réalités municipales ainsi que des particularités des 19 arrondissements.

### Axe 3 - La persévérance scolaire et la réussite éducative.

Objectif 3.1 : Favoriser le développement global des 0-5 ans (petite enfance).

Actions	Résultats attendus	Unité responsable
Renforcer le soutien auprès des organismes qui agissent en prévention pour assurer le développement global des enfants 0-5 ans, notamment en milieu défavorisé.	Des activités motrices s'adressant aux tout-petits plus vulnérables offertes dans les arrondissements.	Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Favoriser les projets aidant les parents dans l'exercice de leur rôle parental.	Les familles d'enfants de 0-5 ans plus outillées.	Service de la diversité et de l'inclusion sociale

### Axe 4 - L'accès à la culture, aux sports et aux loisirs.

Objectif 4.2 : Faciliter l'accès socioéconomique et les déplacements des enfants et de leur famille vers les activités culturelles, de sports et de loisirs.

Actions	Résultats attendus	Unité responsable
Permettre aux parents issus de milieux défavorisés d'avoir accès aux activités de développement pour les enfants 0-5 ans.	Les familles plus défavorisées ayant des enfants de 0-5 ans bénéficiant de plus d'équité dans l'accès aux activités de développement.	Service de la diversité et de l'inclusion sociale

[http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/D\\_SOCIAL\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/DIVERSITE%CC\\_INCLUSION\\_ENFANTS.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/D_SOCIAL_FR/MEDIA/DOCUMENTS/DIVERSITE%CC_INCLUSION_ENFANTS.PDF)

[Ouvrir le document PDF](#)

## EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA

### Financement : Projets de développement social pour les enfants et les familles – Aperçu

#### LIMITE

Les dépôts des demandes sont clos pour le moment.

## RECOMMANDATION

Les projets doivent permettre d'établir et de maintenir des partenariats, des alliances, des réseaux et des collaborations. Il y aurait peut-être une possibilité de financer les coordinations.

## RÉSUMÉ

Projets admissibles :

Le gouvernement peut fournir du financement pour appuyer les projets axés sur les communautés ou les projets pancanadiens liés au développement social permettant :

- d'établir et de maintenir des partenariats, des alliances, des réseaux et des collaborations (ateliers, échange d'informations, initiatives conjointes, protocoles, protocoles d'entente, etc.) ;
- d'accroître la capacité des organismes au chapitre de la recherche, de la gouvernance, de l'élaboration de politiques et de programmes, de la prestation de services à la communauté, de l'administration et de la gestion organisationnelles.

[https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/financement/developpement\\_social\\_enfants/admissibilite.html](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/financement/developpement_social_enfants/admissibilite.html)

[Ouvrir la page Web](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/financement/developpement_social_enfants/admissibilite.html) 

Pour plus d'information, contactez : [icpem2020@gmail.com](mailto:icpem2020@gmail.com)